

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09H05

Présents : Mesdames BARNAY S, DECHAUME I, LIPPENS C, PERRIER M, BRIE I, DURQUE D, COURAUD F, RODES M, M. PILLOT D.

Etait absente : Mme REAUX Denise

Le conseil d'administration a choisi pour secrétaire de séance : Mme DECHAUME Isabelle

DELIBERATIONS

Participations aux prestations périscolaires

Le CCAS a été sollicité par quelques familles au sujet de la tarification des repas de la cantine scolaire en évoquant le besoin d'un prix établi en fonction du nombre d'enfants et des ressources familiales.

Une étude auprès des familles par questionnaire pour communiquer le quotient familial a été faite et 13 familles ont répondu.

Les membres du CCAS ont décidé du montant de participation possible dans le cadre du budget 2014 et se réservent la possibilité de re-étudier leur décision si d'autres besoins se présentent.

Les membres du CCAS ont accepté à l'unanimité cette nouvelle aide .

Repas de fin d'année et colis

110 personnes sont concernées en 2014 dont 6 personnes en Maison de Retraite.

La date prévisionnelle du banquet est le 30 Novembre à la Salle René BEAUCARNOT avec la Rose des Vents en prestataire.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées pour qu'elles manifestent leur choix avant le 30 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures.

Le conseil d'administration donne acte au Président pour les diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Président du CCAS de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 07.10.2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE le 06.10.2014

Le Maire

J. PISSELOUP

